

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 07

- qui ont pris part à
la délibération : 7

Séance du 2 septembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Délibération n° 7.2021

(18) s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Monsieur Guillaume LEGAY, Maire par
Intérim

Date de la convocation : 25.08.2021

Date d'affichage : 31.08.2018

Présents : Tous les membres en exercice

Monsieur Sébastien JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 7.2021 – OBJET : CREATION COMITE CONSULTATIF « VIA VALSERINA »

Cela émane d'un souhait des différents acteurs locaux et décideurs concernés de concevoir un tracé plus approprié pour le projet « VIA VALSERINA » qui est un projet de chemins de randonnées.

Vu l'article L 2143-2 du code général des collectivités locales,

Vu l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal,

Vu le souhait des différents acteurs locaux et décideurs concernés de concevoir un tracé plus approprié que celui initialement envisagé,

Vu la demande orale du président de la commission Déplacements de Pays de Gex agglomération aux communes de Chézery, Lélex et Mijoux en juin 2021 de constituer dans chaque commune **un petit groupe de travail** associant conseillers municipaux et acteurs locaux compétents et intéressés par la perspective **de créer une voie douce le long de la Valserine**, afin de proposer un ou des tracés pour celle-ci sur le territoire de ces communes, qui respecte l'environnement et les différents usages des terrains, notamment agricoles,

Vu l'intérêt touristique d'un tel projet,

Vu aussi l'impératif de préserver l'environnement, notamment en zone humide, et de permettre le déroulement normal des activités économique et de la vie quotidienne des habitants et résidents,

Le maire par intérim expose :

Ce comité est composé de dix personnes, dont trois conseillers municipaux.

Le président est choisi par le maire parmi les conseillers municipaux membres du comité.

Les conseillers municipaux sont choisis par le conseil municipal parmi les conseillers candidats.

Les sept autres membres seront choisis par le conseil municipal avant le 31 octobre 2021, parmi d'une part les membres d'associations agissant dans le domaine de la nature, des sentiers ou des activités liées à la rivière Valserine, d'autre part après appel à candidature à toute personne intéressée, qui sera diffusé par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune. Les personnes candidates devront se faire connaître d'ici **le 19 septembre**, par courrier postal ou par mail adressés à la mairie.

Les membres du conseil municipale présents demandent à M. le maire par intérim de lancer cet appel à candidatures sans délai.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire pour proposer un tracé au conseil municipal, qui se prononcera dessus et l'amendera le cas échéant, avant transmission aux instances communales.

Le conseil municipal pourra le saisir à nouveau de demandes de propositions alternatives ou modifiées ou pour avis sur des remarques ou propositions de modifications que pourraient présenter la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Après délibération, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, il est décidé :

- De nommer les Candidats représentants le comité consultatif membres du conseil municipal,
 - o D. JULLIARD 6 Voix pour - une abstention (DJ)
 - o C. GROSGURIN 6 voix pour - une abstention (C.G)
 - o MC COUTURIER 6 voix pour - une abstention (MC. C)

- De décider de créer un comité consultatif pour proposer un tracé pour une « Via Valserina ».

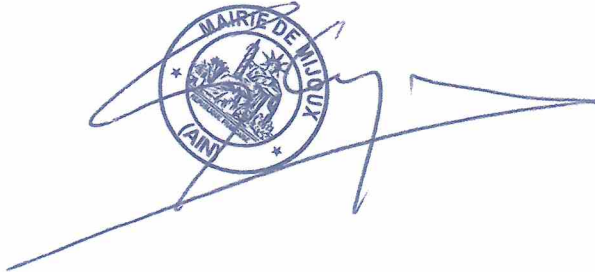
CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX
Mmes VIALLET. COUTURIER. MM. JF. JOLY. C. GROSGURIN. D. JULLIARD. S. JUHEN. G. LEGAY

Délibération n° 247 2021 9 0

FAIT ET DELIBERE A MIJOUX, les jours mois et an susdits ;

Pour copie conforme, le maire par intérim,

Guillaume LEGAY



The image shows a circular official seal of the Municipality of Mijoux. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE MIJOUX" at the top and "AIN" at the bottom, with two small stars on either side. A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the seal, extending to the right.

